

LP Stéphane Hessel

Conseil d'administration du 28 Juin 2022

Le conseil est ouvert à 17h30 par M. Marcos, proviseur, en présence de 15 membres. Le quorum est atteint.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Capus, proviseur adjoint.

I- Compte-rendu du conseil d'administration du 21 avril 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

II- Affaires pédagogiques

Calendrier de rentrée

Suite au conseil pédagogique, la rentrée est prévue comme suit

Rentrée des enseignants le Mardi 30 août, des formations seront proposées aux enseignants le mercredi 31 août matin (des formations avant la rentrée plutôt qu'un mercredi après-midi après la rentrée).

Rentrée des élèves :

Mercredi 31 août au soir : accueil des internes (pas de repas)

Jeudi 1^{er} septembre 9h30 : accueil des élèves et parents de 2^{nde} professionnelle

Jeudi 1^{er} septembre 13h30 : accueil des élèves et parents de 3^{PM}, CAP 1^{ère} année, 2^{PASSLP}

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 septembre auront lieu différentes activités : entretien individuel, visite du lycée, activités d'intégration, confiance en soi, . . .

Lundi 5 septembre 9h15 accueil des élèves de 1^{ère} et Terminale, 13h15 début des cours pour tous (3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale)

Apprentis : rentrée selon calendrier voté au CA précédent (2 classes rentrent le 1^{er} septembre)

Question d'élèves qui souhaiteraient l'ouverture de l'internat le dimanche soir.

Le Proviseur explique pourquoi l'internat n'est pas ouvert : problème de mobilisation de moyen de surveillance AED qui serait retiré sur le reste de la semaine.

VOTE A L'UNANIMITE (15 voix pour)

Modification du règlement intérieur

Durant l'année scolaire, des groupes de travail ont réfléchi à des modifications du RI existant

Principales modifications :

- 3^{ème} PM : il est ajouté dans le RI que la sortie du lycée en cas d'absence de professeur n'est pas autorisée
- Ponctualité : 10 minutes en début de matinée ou d'après-midi sont laissées à l'appréciation des professeurs pour accepter les élèves en retard. Des heures de « rattrapage » en fin de journée seront imposés aux élèves familiers des retards sans motif valable.

Les élèves et parents s'inquiètent de cette mesure pour les élèves qui habitent loin et ont des difficultés de transport.

Le Proviseur précise que cette mesure ne sera prise que pour les élèves qui, par manque de sérieux, arrivent régulièrement en retard.

Le règlement intérieur a été repris pour l'adapter aux besoins, exigences, et constats faits du fonctionnement du Lycée Stéphane HESSEL. Des affichages dans les salles de classe et couloirs de certains articles (accès par QRcode) rendront l'accès au règlement intérieur plus direct pour tous.

Les modifications du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE (11 voix pour)

III- Préparation de rentrée 2022 : dotation globale

Depuis le dernier CA des enseignants ont vu leur service modifié du fait de décharges rectorales modifiées ou de CSD modifiés sur le LGT

Un professeur interroge sur la poursuite du dispositif expérimental 2PASSLP.

Le Proviseur confirme que ce dispositif est bien maintenu à la rentrée de septembre.

La répartition de la DGH est approuvée à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE (11 voix pour)

IV- Affaires financières

- **DBM** (sous réserve de la notification des crédits globalisés)
Les années précédentes ces crédits étaient attribués vers le 15 juin, cette année ils ne sont pas encore connus.
- **Dotation AFDET** 300 euros : le projet mené par Mme Gaugler a été primé d'où le don de l'AFDET
- **Tarif objet confectionné** Marquage de 1 000 stylos pour la Maison du Rugby : 390 €
- **Admission en non valeur** selon pièce jointe (créancier insolvable ou poursuite infructueuse et montant trop faible pour recouvrement contentieux par huissier)

N°créance	MONTANT	Observations
21CB11F118133	25.32€	A l'huissier pour 209.82€ TR1 2020 doit TR1+TR2+TR3 (25.32€) 2021 ET TR2 2022
21CB11F132771	37.93€	T1 2021
21CB11F122513	11.00€	T3 2021
21CB11F129711	40.52€	T1 2021
21CB11F121193	12.64€	T3 2021
21CB11F133111	1.22€	T1 2021

Total 128,63 €

- Convention d'occupation de locaux pour l'hébergement du DATAI – lycée Pardailhan Auch
- Prise en charge des frais de déplacement pour remise de prix à La Sorbonne : l'élève Arthur AUTEZA T TU a participé au Concours Général des Métiers, a franchi toutes les étapes, et est invité à la remise

des Prix à La Sorbonne le 7 juillet. Le CA doit permettre au lycée de prendre en charge les frais de déplacement de l'élève et de son professeur M. Assié.

VOTE A L'UNANIMITE (11 voix pour)

V. Contrats et conventions

-- Recrutement des AED la dotation est identique à 2021-2022 21 ETP au total(LP+LGT)

Autorisation de signature de contrat

VOTE A L'UNANIMITE (11 voix pour)

VI. Questions diverses

Les enseignants demandent s'il est possible d'avoir un ordre de mission à l'année pour les déplacements liés aux visites de stage.

Le Proviseur répond que règlementairement ce n'est pas possible, un ordre de mission doit préciser la destination et le jour.

LE PROVISEUR

D. MARCOS